

ASSOCIATION DES MARCHES DU FINISTERE – SUBVENTION ANNUELLE

VU la délibération en date du 18 février 1994, majorant les tarifs des droits de place de 10 %, afin de les reverser sous forme de subvention à l'association des commerçants non sédentaires du Finistère pour la promotion des marchés,

CONSIDERANT que, pour l'année 2013, les droits de place se sont élevés à 18 010.24. €,

CONSIDERANT la proposition de versement d'une subvention d'un montant de 1 801.02 € à l'association de promotion des marchés du Finistère au titre de l'année 2014 (compte 025/6574),

CONSIDERANT l'avis favorable, à la majorité, de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 12 juin 2014,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention d'un montant de 1 801.02 € à l'association de promotion des marchés du Finistère au titre de l'année 2014 .

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 30. JUIN 2014
Et de la publication, le... 01. JUL. 2014...
Fait à Landivisiau, le... 30. JUIN 2014..
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

